



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-196

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

**Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

45-2017-12-07-001 - Révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-12-07-001

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels  
(RVLLP)

# **DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE  
LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION  
DES LOCAUX PROFESSIONNELS EN 2017**

**LISTE DES PARCELLES AFFECTÉES DE NOUVEAUX COEFFICIENTS DE LOCALISATION  
POUR LA TAXATION 2018**

## **Informations générales**

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, deuxième volet de la RVLLP décrit à l'article XI de l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, prévoit que la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des coefficients de localisation mentionnés au B du IV de l'article 34 précité, après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

Les commissions communales et intercommunales précitées ont été consultées en 2017 dans le cadre de la mise à jour de la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation.

La CDVLLP du département du Loiret a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation lors de sa réunion du 20 octobre 2017.

Les nouveaux coefficients de localisation déterminés en 2017 seront utilisés pour les impositions locales 2018 de taxe foncière (TF), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

## **Publication de la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation**

Conformément à l'article 4 du décret n°2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n°2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises dans le cadre du XI de l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les décisions prises par la CDVLLP sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, le document suivant est publié :

La liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation.

Ce document comporte 1 page.

## **Délai de recours**

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant leur publication.

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation  
du département du Loiret**

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement de la commune) à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
32	BIGNON MIRABEAU (Le)		OB		0,85
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YA	20	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	145	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	146	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	148	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	149	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	150	1,15
145	FERRIERES-EN-GATINAIS		YB	151	1,15
148	FONTENAY-SUR-LOING		B	1731	0,85
158	GONDREVILLE		AB		0,85
161	GRISELLES		F	389	0,85
161	GRISELLES		F	628	0,85
206	MIGNERES		AC	78	0,85
206	MIGNERES		AC	81	0,85
303	SCEAUX DU GATINAIS		AD	99	0,85
303	SCEAUX DU GATINAIS		AD	383	0,85